



L'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO), créé en 2021, est à la recherche d'un(e) ou de plusieurs personnes assurant le rôle de

Chargé(e) de contrôle

Il s'agit d'une activité accessoire exercée en été comme en hiver, rétribuée à l'heure et planifiée d'entente avec le comité de gestion de l'APO. La charge de travail varie en fonction de la fréquentation des parkings et de la météo, mais peut s'apparenter à un taux d'occupation annuel estimé à 20%. Ce poste peut également être réparti entre deux personnes.

Champs d'activités :

- Le/La chargé(e) de contrôle est appelé(e) à garantir une bonne gestion des horodateurs et du parcage aux Prés-d'Orvin ainsi qu'à la Place Centrale (Nods).
- Il (elle) sera appelé(e) à assurer le bon fonctionnement des horodateurs (organisation, entretien, vider les caisses) et à réaliser le contrôle du stationnement *
- La personne devra également coordonner le déneigement et superviser le déneigement des places de parcs

Profil souhaité :

- Faire preuve de disponibilité et de flexibilité. Personne dynamique et de confiance
- Assumer des horaires irréguliers (travail durant les week-ends notamment)
- Posséder un permis de conduire cat. B et un véhicule ou avoir la capacité à se rendre rapidement sur place
- Avoir de l'aisance dans les contacts et faire preuve dans certaines situations de fermeté
- S'exprimer correctement en français et en allemand (bonne maîtrise de l'orale dans les 2 langues)

Nous offrons un cadre de travail naturel et varié, une possibilité de se former aux droits et devoirs d'un(e) chargé(e) de contrôle et une étroite collaboration avec le personnel administratif de la commune d'Orvin ainsi que les collaborateurs des Téléskis SA Les Prés-d'Orvin.

Les postulations sont à adresser **jusqu'au lundi 13 janvier 2025** à l'adresse : Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO), p. adr. Administration municipale d'Orvin, La Charrière 6, 2534 Orvin ou par e-mail à l'adresse administration@orvin.ch

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur Nicolas Aufranc, président du comité APO au numéro 079 768 85 42.

** Pour le contrôle du stationnement, il est nécessaire de suivre le cours d'instruction « contrôle des véhicules en stationnement » de la police cantonale bernoise. Les frais du cours sont pris en charge par l'APO.*